

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 8 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 29 mars 2024

Date d'affichage 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 27

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Nicolle ANTHORE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Yann DRUET, Françoise DUPARC et Cédric EVANO.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP.

Secrétaire de séance : Allan BERTU et Thierry RENOUF.

N° 2024-034 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

L'annualité budgétaire est l'un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits. La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- **De l'Autorisation de Programme (AP) :** elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières et travaux.
- **Des Crédits de Paiements (CP) :** il s'agit du montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

La présente délibération a pour objet, la révision des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiements

2023-2D Réhabilitation de la résidence autonomie (dépenses) :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	TOTAL CP
Situation antérieure	2 300 000,00 €	1 700 000,00 €	600 000,00 €	2 300 000 €
Actualisation	- €	-757 869,19 €	757 869,19 €	- €
Situation après actualisation	2 300 000,00 €	942 130,81 €	1 357 869,19 €	2 300 000 €

2023-2R Réhabilitation de la résidence autonomie (recettes) :

RECETTES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
Situation antérieure	2 812 548,00 €	891 635,00 €	1 029 277,00 €	891 636,00 €	2 812 548,00 €
Actualisation	- €	478 712,48 €	412 923,52 €	-891 636,00 €	- €
Situation après actualisation	2 812 548,00 €	1 370 347,48 €	1 442 200,52 €	- €	2 812 548,00 €

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	TOTAL CP
Situation antérieure	2 300 000,00 €	1 700 000,00 €	600 000,00 €	2 300 000 €
Actualisation	- €	-757 869,19 €	757 869,19 €	- €
Situation après actualisation	2 300 000,00 €	942 130,81 €	1 357 869,19 €	2 300 000 €

2023-5D Création d'une halle de tennis (dépenses) :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
Situation antérieure	2 100 000,00 €	80 000,00 €	1 420 000,00 €	600 000 €	2 100 000,00 €
Actualisation	- €	-70 004,00 €	-420 000,00 €	490 004 €	- €
Situation après actualisation	2 100 000,00 €	9 996,00 €	1 000 000,00 €	1 090 004 €	2 100 000,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction codificatrice M57 ;

VU le règlement financier de la Ville d'Ifs ;

VU la délibération n°2022-106 adoptant la création d'une autorisation de programme de réhabilitation de la résidence autonomie ;

VU la délibération n°2023-028 adoptant la création d'une autorisation de programme de construction d'une halle de tennis ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 3 avril 2024 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit ;

2023-2D Réhabilitation de la résidence autonomie

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	TOTAL CP
Situation antérieure	2 300 000,00 €	1 700 000,00 €	600 000,00 €	2 300 000 €
Actualisation	- €	-757 869,19 €	757 869,19 €	- €
Situation après actualisation	2 300 000,00 €	942 130,81 €	1 357 869,19 €	2 300 000 €

2023-2R Réhabilitation de la résidence autonomie :

RECETTES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
Situation antérieure	2 812 548,00 €	891 635,00 €	1 029 277,00 €	891 636,00 €	2 812 548,00 €
Actualisation	- €	478 712,48 €	412 923,52 €	-891 636,00 €	- €
Situation après actualisation	2 812 548,00 €	1 370 347,48 €	1 442 200,52 €	- €	2 812 548,00 €

2023-5D Création d'une halle de tennis :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
Situation antérieure	2 100 000,00 €	80 000,00 €	1 420 000,00 €	600 000 €	2 100 000,00 €
Actualisation	- €	-70 004,00 €	-420 000,00 €	490 004 €	- €
Situation après actualisation	2 100 000,00 €	9 996,00 €	1 000 000,00 €	1 090 004 €	2 100 000,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE la révision des autorisations de programme et de répartition des crédits de la résidence autonomie et de la construction de la halle de tennis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 8 avril 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : *10 avril 2024*

Affichée le : *10 avril 2024*

Acte à classer

2024-034

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-10T14-23-49.00 (MI252238690)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240410-2024-034-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Actualisation des autorisations de programme (ap) et crédits de paiement (cp)

Date de décision : 10/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Document budgétaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-034.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/04/24 à 13:54

Date 10/04/24 à 14:23

Date 10/04/24 à 14:29

Par [LELONG EMILIE](#)

Par [LELONG EMILIE](#)